



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B(S-XXIII)/4  
7 juin 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Vingt-troisième session extraordinaire, première partie  
Genève, 8-11 mai 2006

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR LA PREMIÈRE PARTIE DE SA VINGT-TROISIÈME SESSION  
EXTRAORDINAIRE**

Tenue au Palais des Nations à Genève,  
du 8 au 11 mai 2006

**TABLE DES MATIÈRES**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Résumé du Président.....	3
II. Le point de l'application du Consensus de São Paulo .....	19
III. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes.....	28
 <i>Annexes</i>	
I. Ordre du jour de la vingt-troisième session extraordinaire.....	29
II. Participation .....	30

## INTRODUCTION

À la onzième session de la Conférence, en juin 2004, les États membres ont décidé que le Conseil du commerce et du développement devrait procéder à un examen à mi-parcours en 2006. À sa trente-huitième réunion directive, en avril 2006, le Conseil a décidé que l'objectif de l'examen à mi-parcours serait triple: a) évaluer la mise en œuvre des décisions adoptées à la onzième session de la Conférence; b) renforcer le rôle de la CNUCED dans chacun de ses trois piliers; et c) mener un débat d'orientation au niveau le plus élevé possible. Il a décidé en outre que l'examen à mi-parcours se ferait en trois parties. Lors de la première partie, qui commencerait le 8 mai, il ferait essentiellement le point de l'application du Consensus de São Paulo. La deuxième partie, portant sur les trois piliers, aurait lieu en juin, et la troisième partie, consacrée au débat d'orientation, se déroulerait en septembre. Le présent rapport rend compte des délibérations du Conseil sur la première partie de l'examen à mi-parcours.

## Chapitre I

### RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

#### Le point de l'application du Consensus de São Paulo

##### Questions intersectorielles

1. Les questions intersectorielles ont fait l'objet d'un long débat. Des interventions ont été faites par les représentants de groupements régionaux et d'États membres, notamment de l'Algérie, de l'Autriche, du Brésil, de la Chine, de Cuba, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Honduras, de l'Inde, de l'Italie, du Pakistan, des Philippines, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka et du Zimbabwe.
2. Il a été généralement convenu que le «chapeau» du Consensus de São Paulo coiffait les quatre thèmes subsidiaires du document. De nombreuses délégations ont affirmé que les questions intersectorielles avaient été mises dans le chapeau car celles-ci constituaient les principes directeurs des travaux de la CNUCED. Ces questions étant censées apparaître dans le programme de travail de la CNUCED, il était regrettable que les documents d'évaluation (TD/B(S-XXIII)/2 et Add.1 et 2) ou le *Rapport annuel 2005* de la CNUCED n'en rendent pas compte.
3. Une délégation a souligné que les questions figurant dans le chapeau, et en particulier celles relatives à la marge d'action, n'étaient pas censées orienter les travaux de la CNUCED ni faire office d'instrument de négociation.
4. La question de la marge d'action évoquée au paragraphe 8 du Consensus de São Paulo a fait l'objet d'un long débat. Plusieurs délégations étaient d'avis que cette question jouait un rôle fondamental dans l'élaboration de stratégies de développement adaptées aux enjeux de la mondialisation. Les pays en développement avaient besoin d'une marge d'action pour mettre en place des stratégies de développement qui servent au mieux leurs intérêts. Il ne pouvait y avoir d'approche unique valable pour tous.
5. Il a été convenu que la marge d'action ne devait pas être considérée comme un moyen de déroger aux obligations et aux engagements internationaux contractés.
6. Plusieurs délégations ont fait observer que les pays étaient souverains et disposaient d'une marge d'action dans le choix de leurs orientations et d'une certaine flexibilité. Si les pays décidaient de restreindre leur marge d'action en contractant des engagements internationaux, c'était parce qu'ils pensaient que cela servait leurs intérêts. Chaque pays devrait procéder à sa propre analyse coûts-avantages avant d'accepter des obligations internationales. La CNUCED pouvait aider à renforcer les capacités des pays en développement de promouvoir leurs intérêts, et la communauté des donateurs pouvait y contribuer en finançant l'assistance technique. De ce point de vue, ce n'était pas la marge d'action en tant que telle, mais la poursuite d'une bonne politique économique, qui était le fondement des stratégies de développement couronnées de succès, et cela devrait constituer l'axe prioritaire des travaux de la CNUCED.
7. Plusieurs délégations ont estimé que la CNUCED devrait mener des travaux de recherche et des études sur la marge d'action. L'examen à mi-parcours donnait l'occasion d'examiner

plus avant et de clarifier cette notion à la fois sur le plan théorique et sur le plan pratique. De nombreuses délégations estimaient qu'en précisant cette notion grâce à des travaux de recherche et des études, la CNUCED contribuerait à mieux faire comprendre les besoins et les priorités en matière de développement, ainsi que les options et les contraintes existantes. Un autre point de vue était que les travaux de recherche et les études de la CNUCED devraient porter sur les mesures qui donnaient des résultats.

8. Une délégation a donné des exemples concrets de la marge d'action appliquée aux négociations économiques internationales. Les dispositions sur la santé publique s'inscrivant dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC représentaient un cas particulier dans lequel la marge d'action des pays en développement était reconnue.

9. De nombreuses délégations ont souligné que la dimension humaine et les besoins sociaux devaient être intégrés dans les stratégies de développement. Assurer la cohérence au service du développement supposait que l'on mette en place les politiques qui satisfaisaient ces besoins.

10. Les questions de la cohérence des institutions et des orientations ont été abordées par plusieurs délégations. Il importait en particulier d'accroître la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux, en vue de favoriser la croissance économique et le développement, ce qui avait constitué le grand thème de la onzième session de la Conférence. La CNUCED avait un rôle central à jouer en apportant des contributions concrètes au suivi des grandes réunions au sommet et conférences organisées sous l'égide des Nations Unies.

11. L'importance de la cohérence entre les organisations internationales a été soulignée par de nombreuses délégations. Il fallait accroître la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations internationales telles que les institutions de Bretton Woods et l'OMC, avec les commissions régionales de l'ONU ainsi qu'avec le Conseil économique et social.

12. Des délégations ont souligné l'importance de la cohérence au sein de la CNUCED et la nécessité d'améliorer l'interaction entre les analyses, les activités opérationnelles et la formation de consensus. Le processus de réforme de l'ONU devrait contribuer à renforcer la CNUCED.

### **Les stratégies de développement dans une économie mondialisée**

13. Le rôle essentiel que la CNUCED jouait dans l'analyse des questions économiques mondiales, en particulier la cohérence, l'interdépendance et les stratégies de développement, a été mis en avant par de nombreuses délégations. Celles-ci ont aussi souligné l'importance de l'élaboration par la CNUCED d'une approche favorable au développement. Plusieurs délégations ont souligné que l'action de la CNUCED dans les domaines des politiques macroéconomiques et de la cohérence entre les systèmes monétaire et financier internationaux devrait être renforcée afin d'aider concrètement les pays en développement à réussir leur intégration stratégique dans l'économie mondiale et leur adaptation aux impératifs de la mondialisation. Il a été affirmé que la CNUCED devrait développer ses capacités d'analyse et de recherche sur ces questions afin de garder un temps d'avance et de proposer les orientations et les solutions les plus appropriées pour faire progresser les pays en développement.

14. Le rôle important de la CNUCED en matière de dette a été souligné. Un grand nombre de délégations ont salué l'assistance que la CNUCED fournissait aux pays en développement dans les domaines suivants: échanges de titres de la dette contre des contributions aux objectifs de développement du Millénaire; dette et viabilité de l'endettement, en particulier en rapport avec les capacités productives et la possibilité d'allouer des ressources financières aux différents secteurs; évaluation de l'impact de l'allègement de la dette, en particulier de celle des PPTE, sur le développement. L'importance du SYGADE pour les pays en développement a aussi été soulignée.

15. Un grand nombre de délégations ont mis l'accent sur le fait que la CNUCED était chargée d'examiner la participation des pays en développement aux processus internationaux de prise de décisions, en particulier au sein des institutions financières internationales, et devrait entreprendre des travaux qui pourraient appuyer la participation effective de ces pays à la prise de décisions.

16. Il a été noté que la CNUCED était un acteur institutionnel de premier plan dans le financement du processus de développement. Certaines délégations ont demandé que la manière dont la CNUCED avait contribué à ces activités de suivi et au suivi d'autres grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies soit évaluée.

17. La contribution de fond du secrétariat de la CNUCED au deuxième Sommet du Sud a été rappelée. Plusieurs délégations ont regretté que les résultats positifs de cette contribution n'aient pas été évoqués dans les documents de base établis par le secrétariat. Il a été suggéré que la CNUCED resserre ses relations avec les organisations régionales à l'appui de la coopération Sud-Sud.

18. Le rôle de la CNUCED dans le Cadre intégré a été examiné. Les discussions ont porté sur les points suivants: impact du programme sur le terrain; coordination interministérielle; coordination entre donateurs; définition des tâches prioritaires; collaboration avec le CCI; et rôle de la CNUCED dans les études diagnostiques sur l'intégration du commerce. Il a été déclaré que la CNUCED participait activement au Cadre intégré malgré la modicité de ses ressources. Le manuel que la CNUCED avait établi sur le Cadre intégré était considéré par toutes les parties prenantes, en particulier par les nouveaux pays participants, comme un outil de référence complet.

19. Dans le cadre d'un échange de vues sur la manière d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du Cadre intégré, il a été dit que l'assistance fournie en amont des études diagnostiques sur l'intégration du commerce – notion élaborée par la CNUCED – était un moyen important de sensibiliser au Cadre intégré à l'intérieur des pays et d'en améliorer l'application, ainsi que d'accroître la collaboration avec le CCI, qui entretenait des liens étroits avec les organismes nationaux de promotion du commerce.

20. Plusieurs petits États insulaires en développement ont demandé que davantage d'entre eux participent au Cadre intégré. Les petits pays économiquement vulnérables – dont certains n'étaient pas des petits États insulaires en développement – ont aussi demandé à bénéficier des travaux de la CNUCED dans ce domaine.

21. Il a été indiqué que les activités de la CNUCED en matière de transport en transit visant à aider les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit à mettre en œuvre le Plan d'action d'Almaty ont été accrues. Il serait utile de renforcer la collaboration entre la CNUCED et les autres organismes dans ce domaine afin d'apporter une assistance plus efficace aux pays sans littoral et aux pays de transit.

22. Les activités menées par la CNUCED en coopération avec l'Union africaine ont été examinées. Il a été affirmé que le type d'appui que la CNUCED apportait aux pays africains était conforme aux priorités et aux objectifs du NEPAD, notamment dans les domaines de la dette, des transferts de ressources, de l'investissement, du commerce et des technologies de l'information. Il a aussi été noté que depuis la onzième session de la Conférence, deux rapports annuels sur *Le développement économique en Afrique*, qui traitaient en particulier de la viabilité de l'endettement et de l'investissement, avaient été établis dans le cadre du programme relatif à l'Afrique. Un rapport analytique sera consacré à l'aide et à ses incidences diverses, à la lumière de l'engagement pris par la communauté internationale d'accroître le volume de l'aide à l'Afrique de manière notable. À ce sujet, le projet de «développement des capacités locales en Afrique visant à identifier les possibilités de croissance en mobilisant les ressources d'origine interne et externe», financé par la cinquième tranche du Compte pour le développement, devrait démarrer d'ici au milieu de l'année 2006 en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD.

23. Les travaux de la CNUCED concernant la «marge d'action», notamment ceux antérieurs à la onzième session de la Conférence, ont fait l'objet d'un échange de vues. Des exemples ont été donnés de travaux où étaient examinées les contraintes pesant sur les options des pays en développement et qui étaient antérieurs au Consensus de São Paulo. L'un des exemples était le rapport sur *Le développement économique en Afrique* de 2002 qui était consacré aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté. La CNUCED continuerait d'entreprendre de telles analyses dans le cadre des travaux visant à recenser les contraintes et les options des pays en développement eu égard à leur stratégie de développement. De nombreuses délégations ont souhaité disposer d'une liste de tous les documents de la CNUCED traitant de la question de la marge d'action.

### **Le renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale**

24. Il a été largement reconnu que la CNUCED possédait, dans le domaine de l'investissement, un avantage comparatif qui devrait être préservé et renforcé. Les publications phares de la CNUCED sur ce sujet étaient utiles et de grande qualité.

25. Malgré le caractère globalement positif de l'évaluation réalisée, plusieurs délégations ont appelé l'attention sur des domaines où elles jugeaient nécessaire d'apporter des améliorations. Il a été suggéré que les travaux de la CNUCED relatifs à l'investissement, en particulier aux accords internationaux d'investissement, soient davantage axés sur le développement. Il a aussi été estimé que les études de la CNUCED sur l'IED devaient prendre davantage en compte le rôle qui incombait aux STN dans le développement des pays d'accueil.

26. Les examens de la politique d'investissement organisés par la CNUCED ont été salués et devraient donc être poursuivis. Il fallait que les recommandations formulées soient plus visibles, ce qui les ferait mieux connaître et faciliterait leur application, faisant ainsi de ces examens

un moyen plus utile d'accroître les flux d'IED et la capacité des pays d'accueil de tirer parti de l'investissement.

27. Une question importante était le renforcement de la capacité des pays en développement de collecter et d'analyser des données sur l'IED. Il a été suggéré que la CNUCED centralise les informations statistiques sur l'IED.

28. Concernant la science et la technologie, le point de vue le plus couramment exprimé était que les activités de la CNUCED étaient importantes et devraient être renforcées. On s'est félicité des travaux de la CNUCED relatifs aux TIC qui s'inscrivaient dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information ou qui étaient menés dans d'autres domaines – Réunion d'experts sur les TIC et le tourisme, orientations liées aux TIC et renforcement des capacités relatives aux pratiques commerciales électroniques, etc. La qualité du *Rapport sur l'économie de l'information* a été saluée. L'importance de la science et de la technologie dans le développement de l'Afrique a été soulignée, ainsi que la nécessité d'aider les pays en développement d'Afrique et d'ailleurs à combler la fracture numérique, qui les empêchait de tirer le meilleur parti des TIC.

29. La CNUCED a été priée de poursuivre ses travaux en matière de responsabilité sociale des entreprises, en mettant l'accent sur le développement, notamment sur des questions telles que le transfert de technologie ainsi que l'information et la transparence des entreprises. Plusieurs délégations ont encouragé la CNUCED à examiner cette question sous l'angle des normes et des règles internationales ainsi que des politiques nationales. Les lignes directrices relatives à la communication d'informations sur la gouvernance d'entreprise qui avaient été établies par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication ont fait l'objet d'éloges. La recommandation de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, tendant à ce que le rapport concerné soit largement diffusé, a été soutenue. La CNUCED a été priée de poursuivre ses travaux concernant les relations entre les PME et les STN.

30. On s'est inquiété du financement insuffisant des travaux de la CNUCED sur les assurances et on espérait qu'une solution serait trouvée.

31. Les activités de la CNUCED relatives au renforcement des capacités productives et à la compétitivité des entreprises ont été bien accueillies. Celles exécutées dans le cadre du programme EMPRETEC ont été saluées, et la CNUCED a été priée d'appuyer et d'étendre ce programme dans la mesure du possible.

### **La contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement**

32. Les délégations se sont déclarées satisfaites des progrès accomplis par la CNUCED dans l'application du thème subsidiaire III du Consensus de São Paulo. La validité de tous les mandats et l'importance de leur exécution intégrale dans le cadre des trois piliers de la CNUCED ont été soulignées. Une attention particulière a été accordée au rôle de la communication d'informations sur les résultats obtenus et aux avancées réalisées dans ce domaine.

33. Plusieurs problèmes relatifs aux ressources et à la cohérence ont été évoqués pendant l'échange de points de vue. Il a été noté que l'exécution des mandats relatifs au commerce

et aux produits de base était entravée par l'absence de concordance entre l'augmentation des demandes d'assistance et les ressources disponibles. Des problèmes de cohérence se posaient car les travaux d'autres organismes faisaient double emploi avec les attributions et activités fondamentales de la CNUCED relatives au commerce. On s'est félicité du rôle de la CNUCED dans la coordination des activités du système des Nations Unies relatives au commerce, et la nécessité de diffuser de manière plus efficace les travaux de la CNUCED a été soulignée.

34. Concernant les activités de fond de la CNUCED, diverses questions ont été soulevées et différents points de vue ont été exprimés. Le suivi et l'évaluation de l'évolution du commerce international et du système commercial sous l'angle du développement, ainsi que l'analyse des questions intéressant les pays en développement ont été jugés essentiels dans les travaux de la CNUCED sur le commerce des biens, des services et des produits de base. Ces travaux portaient sur un grand nombre de secteurs et de domaines revêtant un intérêt ancien et nouveau pour les pays en développement, à savoir: les produits de base, le droit et la politique de la concurrence et de la protection du consommateur, l'appui aux négociations commerciales et le Cycle de Doha, le commerce des services, les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, les obstacles non tarifaires (notamment l'appui au groupe de personnalités récemment créé par le Secrétaire général), les bases de données et systèmes d'information sur le commerce et les produits de base, les questions d'ajustement, la nouvelle géographie du commerce international et des relations économiques, le commerce Sud-Sud, le commerce et l'environnement (notamment les travaux sur BioTrade et l'initiative relative aux biocarburants), les préférences commerciales et l'aide pour le commerce.

35. Concernant les produits de base, les travaux novateurs de la CNUCED, notamment son approche de la chaîne de valeur, ont démontré la possibilité de concevoir des programmes rentables et efficaces visant à optimiser les gains pour le développement tirés de la production et du commerce des produits de base. Il a été rappelé que les produits de base demeuraient au centre de la problématique du commerce et du développement, qui était liée en particulier à la réduction de la pauvreté, surtout en Afrique et dans les PMA. Dans le domaine des pratiques anticoncurrentielles, le rôle et les travaux sans équivalent de la CNUCED dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur étaient considérés comme apportant un appui efficace aux pays en développement et aux pays en transition en vue d'élaborer et de mettre en œuvre la législation appropriée, d'organiser des examens collégiaux et de renforcer la normalisation et la coopération internationales.

36. Une importance considérable a été accordée à l'appui que la CNUCED apportait aux négociations commerciales et au Cycle de Doha. Il a été souligné que la CNUCED jouait un rôle clef en aidant les pays en développement à participer véritablement aux négociations commerciales, en particulier dans le cadre des négociations à l'OMC, et devrait poursuivre ses activités. L'appui de la CNUCED a été évoqué et salué dans les domaines suivants: agriculture, accès aux marchés pour les produits non agricoles, services, règles, traitement spécial et différencié, ADPIC et règlement des différends, adhésion à l'OMC, facilitation du commerce et accords commerciaux régionaux tels que ceux issus des négociations entre les pays ACP et l'UE. Concernant le commerce des services, il a été reconnu que la CNUCED continuait d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités intérieures d'offre de services et à accroître leur participation aux négociations sur les services et au commerce des services.



37. La participation aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial a été considérée comme un moyen important pour les pays en développement d'accroître la valeur ajoutée locale grâce au commerce et à leur intégration accrue dans les chaînes de valeur. Les travaux prometteurs que la CNUCED entreprenait dans ce domaine par la réalisation d'études sectorielles et le suivi concret assuré aux niveaux national et régional, notamment dans le secteur de l'énergie et dans les industries de la création, ont été accueillis avec satisfaction.

38. Il a été souligné que la CNUCED était devenue un centre d'excellence pour ce qui était des bases de données et des systèmes d'information sur le commerce et les produits de base – notamment TRAINS et INFOCOMM – ainsi que des logiciels et outils d'analyse et d'évaluation comparative. À cet égard, l'importance de l'indicateur du commerce et du développement dans l'élaboration des orientations et la nécessité de le perfectionner ont été soulignées.

18. Les efforts que la CNUCED déployait dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient appréciés, et le secrétariat devrait poursuivre ses travaux de recherche concernant l'impact des TIC sur le développement et continuer de contribuer à l'application des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information.

19. Le renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de l'infrastructure et de la compétitivité commerciale, devrait demeurer une préoccupation centrale de la communauté internationale et devrait porter en priorité sur les domaines suivants: capacité d'adhérer à l'OMC; capacité de négocier dans les institutions économiques et financières internationales; capacité de mettre la législation nationale en conformité avec les règles multilatérales; et capacité d'accroître la compétitivité des pays africains. Cela exigerait des efforts financiers durables et un partage des responsabilités de la part de la communauté internationale. Enfin, le Groupe africain appelait de ses vœux la constitution d'un nouveau partenariat entre les pays développés et l'Afrique.

20. Le représentant de la **République tchèque**, s'exprimant au nom du **Groupe D**, a noté que l'examen à mi-parcours était l'occasion d'orienter les travaux futurs de la CNUCED. L'objectif devrait être d'évaluer comment les États membres et le secrétariat avaient réussi à appliquer le Consensus de São Paulo et à définir les domaines où des progrès étaient nécessaires.

21. Les activités d'analyse et de recherche de la CNUCED, illustrées dans des publications telles que le *Rapport sur le commerce et le développement* et le *World Investment Report*, étaient utiles et précieuses, et devaient servir de base aux autres activités de la CNUCED. Concernant la coopération technique, la CNUCED avait mené une quantité considérable de travaux, mais elle pouvait encore faire davantage. Il était crucial d'accroître la coopération et la cohérence avec les autres organisations internationales et les donateurs pour que le résultat final produise les synergies souhaitées.

22. L'examen à mi-parcours devrait être considéré dans le cadre plus large de la réforme de l'ONU, en particulier en vue de garantir la participation efficace de la CNUCED à ce processus, comme il était stipulé au paragraphe 10 du Consensus de São Paulo. Il devrait s'efforcer de faire de la CNUCED une organisation plus efficace, efficiente et pertinente.

23. La représentante de l'**Autriche**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** et des pays en voie d'adhésion – **Bulgarie** et **Roumanie** –, a noté que l'examen à mi-parcours permettait

d'évaluer la contribution de la CNUCED au débat sur le commerce et le développement. Il importerait non seulement de mesurer les travaux de la CNUCED par rapport au Consensus de São Paulo, mais aussi d'évaluer leur efficacité dans le cadre plus large des activités de l'ONU relatives au développement.

24. L'UE évaluerait les travaux de la CNUCED dans les domaines prioritaires suivants: l'intégration du commerce et de l'investissement dans les politiques nationales de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté; l'intégration régionale et le commerce Sud-Sud; la dépendance à l'égard des produits de base et la pauvreté. Les activités de la CNUCED devraient être mesurées en fonction de leurs résultats, de leur impact et de leur cohérence, et les instruments de gestion actuels axés sur les résultats devraient être jugés afin de vérifier qu'ils jouaient bien leur rôle dans l'évaluation des produits et des réalisations escomptés.

25. Les pays de l'Union européenne avaient des comptes à rendre à leurs contribuables et ils seraient très attentifs à l'avis des pays en développement qui étaient leurs partenaires au sujet des travaux de la CNUCED et de la manière dont ceux-ci contribuaient à leur développement. Les activités de la CNUCED, en particulier en matière d'assistance technique, devraient répondre à la demande afin de veiller à ce que les pays demandeurs aient pleinement la maîtrise des projets exécutés.

26. L'UE était pleinement déterminée à jouer son rôle dans la transformation de la CNUCED en une organisation efficace exécutant des activités bénéfiques à tous les pays en développement. Les PMA et les autres pays pauvres et vulnérables, en particulier en Afrique, risquaient d'être marginalisés. Compte tenu des difficultés profondes que rencontraient ces pays pour accroître leurs exportations, attirer des investissements étrangers essentiels et renforcer les institutions publiques indispensables à leur compétitivité et à l'innovation, les activités menées dans ces domaines devaient demeurer un objectif important de la CNUCED. Le processus de réforme en cours ne devrait pas affaiblir la CNUCED, mais plutôt veiller à préserver l'efficacité, l'efficience et la pertinence de cette organisation.

27. La CNUCED était l'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes relatives au financement, à la technologie, à l'investissement et au développement durable, et elle devait rester à l'avant-garde pour identifier et examiner les nouveaux enjeux dans ces domaines. Les publications phares de la CNUCED étaient d'une grande qualité, mais il fallait encore aider le secrétariat à améliorer sa stratégie de diffusion-communication et ses relations avec les États membres.

28. L'UE saluait les travaux menés dans les domaines de l'investissement, de l'assistance au processus d'adhésion à l'OMC, de la promotion du commerce Sud-Sud, du Système global de préférences commerciales, des produits de base et de la facilitation du commerce. Il faudrait trouver les moyens d'accroître la cohérence dans ces domaines. Concernant les bases de données et les outils d'analyse, la CNUCED devrait s'efforcer de renforcer les modalités actuelles de coopération et d'en établir de nouvelles avec les organisations compétentes afin d'alimenter les travaux de recherche et d'analyse et d'orienter les activités d'assistance technique.

29. S'agissant de la documentation établie pour l'examen à mi-parcours, les rapports établis ne mentionnaient pas les résultats et l'impact escomptés, et portaient surtout sur la quantité de produits obtenus sans évoquer leur qualité, ce qui ne facilitait pas la comparaison, le suivi et

l'évaluation. Malheureusement, le *Rapport annuel* pour 2005 n'avait été publié que depuis peu. La représentante a déploré le fait qu'aucune suite n'avait été donnée à la demande formulée dans le Consensus de São Paulo tendant à ce que le *Rapport sur les pays les moins avancés* soit publié chaque année, et souhaitait avoir une explication à ce sujet. Davantage d'informations devraient être fournies concernant la contribution de la CNUCED à la prochaine conférence d'examen sur les PMA et la façon dont la CNUCED envisageait sa contribution présente et future au Cadre intégré.

30. L'UE demandait un complément d'information sur les liens entre les analyses de la CNUCED et son assistance technique, et notait que davantage pouvait être fait pour améliorer l'interaction entre les analyses et les activités opérationnelles. Elle souhaitait aussi avoir de plus amples informations sur la participation de la CNUCED au processus de réforme de l'ONU, sur les progrès accomplis dans le domaine de la coordination des activités d'assistance technique avec celles d'autres organismes de développement des Nations Unies, et sur sa capacité d'apporter une contribution dans les domaines où la CNUCED possédait un avantage comparatif. Enfin, elle encourageait cette dernière à élaborer une stratégie cohérente de collecte de fonds et soutenait les initiatives prises pour accroître la cohérence et la concordance des programmes.

31. Se référant à la déclaration faite par sa délégation à la trente-huitième réunion directive du Conseil le 20 avril 2006, le représentant de la **Suisse** a réaffirmé l'importance à accorder à l'examen à mi-parcours à la lumière des réformes en cours à l'ONU. La CNUCED devait être revitalisée sur la base tant de ses «centres d'excellence», à savoir ses travaux de recherche et son assistance technique dans les domaines du commerce, des produits de base, de l'investissement et de la concurrence, que de ses moyens organisationnels. Des mesures devaient être prises sur trois plans, en vue à la fois de mieux intégrer ses activités opérationnelles dans le cadre plus large des travaux de l'ONU sur le développement, d'améliorer la division du travail et la coopération avec les autres organisations internationales, et de renforcer l'efficacité et l'impact des programmes d'assistance technique par l'intermédiaire d'une unité indépendante responsable du suivi et de l'évaluation. Enfin, le mécanisme intergouvernemental devait être simplifié et axé sur les résultats.

32. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que, mis à part les mandats découlant du Consensus de São Paulo, l'examen à mi-parcours devait porter sur des questions telles que la contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et au développement des TIC – mission qui lui avait été confiée au Sommet mondial sur la société de l'information. Compte tenu des efforts faits pour transformer l'ONU en une organisation plus efficace, la CNUCED devait à présent renforcer ses trois piliers et produire des résultats plus concrets. Il était essentiel d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies sur les questions économiques et sociales et de consolider la CNUCED en tant qu'organe chargé au premier chef des questions ayant trait au commerce et au développement. La CNUCED devait aussi concevoir une meilleure stratégie de communication pour se faire mieux connaître. Il fallait espérer que la réforme engagée par le Secrétaire général de la CNUCED pour rationaliser les processus de gestion serait à la fois globale et transparente tout en tenant compte des vues de tous les États et des autres parties prenantes.

33. De l'avis du Gouvernement thaïlandais, il importait au plus haut point de favoriser les partenariats dans l'optique du développement, et la CNUCED pouvait à cet égard contribuer à faire de la mondialisation un mécanisme positif en servant de cadre à des échanges de données

d'expérience et de stratégies relatives au développement. Avec le concours de la CNUCED, la Thaïlande avait créé l'Institut international de commerce et de développement, qui servait de centre de liaison régional pour la diffusion de connaissances et la formation en matière de commerce et de développement.

34. Le représentant de la **Fédération de Russie** a approuvé les efforts de la CNUCED visant à adapter ses travaux aux réalités actuelles et aux besoins concrets de ses membres. Le Gouvernement russe envisageait les activités de la CNUCED essentiellement du point de vue de l'intégrité de ses mandats et de son universalité. L'un des principaux critères permettant d'évaluer l'efficacité d'une organisation internationale résidait dans la capacité de celle-ci d'atteindre réellement tous les objectifs de ses programmes, tels qu'ils avaient été établis par les États membres: pour la CNUCED, ces objectifs étaient énoncés dans le Consensus de São Paulo. Les travaux exécutés par la CNUCED depuis la onzième session de la Conférence avaient été constructifs, s'agissant en particulier de passer en revue les meilleures pratiques internationales et les expériences fournies par les politiques macroéconomiques et financières, de renforcer les capacités institutionnelles nationales et d'étudier différents modèles de développement en partant du principe qu'une approche fondée sur des solutions toutes faites était inacceptable. Ses travaux de recherche et d'analyse devaient être étendus à un plus grand nombre de pays. Les documents analytiques de la CNUCED sur la situation et l'évolution de l'économie mondiale, le commerce international et les courants d'investissement, qui examinaient régulièrement les faits nouveaux et les tendances observées en Russie, étaient également de grande qualité. À cet égard, le secrétariat de la CNUCED devait continuer à prêter dûment attention au dynamisme de la région CEI/CEE. Le Gouvernement russe s'intéressait également à des questions telles que l'efficacité commerciale et la facilitation du commerce, le commerce de l'énergie et des services énergétiques, les accords commerciaux régionaux, y compris dans la région de la CEI, la politique de concurrence et les pratiques commerciales restrictives, ainsi que les corrélations entre le commerce et l'investissement. Le secrétariat de la CNUCED pouvait davantage mettre à contribution les experts et les chercheurs russes dans ses travaux d'analyse.

35. L'appui apporté par la CNUCED à l'adhésion de la Russie à l'OMC avait été fort efficace: il était donc essentiel d'appliquer pleinement le paragraphe 98 du Consensus de São Paulo concernant le soutien accru à fournir aux pays avant, pendant et après la procédure d'adhésion à l'OMC. La CNUCED avait également, en coopération avec d'autres organisations internationales, apporté une assistance des plus utiles au renforcement de la compétitivité et de la capacité d'investissement d'entreprises moscovites et à l'adoption des normes internationales de publication des résultats et des principes de responsabilité des sociétés en Russie.

36. Le représentant du **Japon** a jugé nécessaire que l'examen à mi-parcours des activités de la CNUCED s'inscrive dans le cadre des réformes de l'ONU et de l'actuel Cycle de Doha et que le rapport que présenterait prochainement le groupe de personnalités soit pris en considération. Vu que la douzième session de la Conférence, en 2008, coïnciderait avec la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et le Sommet du G-8, il fallait veiller à assurer une synergie entre ces différentes instances.

37. À cet égard, cinq grandes questions devaient retenir l'attention: examen des mandats; coopération Sud-Sud; principe de la prise en charge et partenariat; marge d'action; et questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha. Concernant les mandats, l'examen à mi-parcours devait recenser ceux qui avaient été exécutés et déterminer à la fois les atouts

dont disposait la CNUCED et les domaines dans lesquels ses activités faisaient double emploi avec celles d'autres organisations internationales. La CNUCED avait fait la preuve de son utilité propre dans le renforcement des capacités liées au commerce, le SGP, les négociations sur le SGPC, l'investissement et la concurrence, entre autres. La coopération Sud-Sud ne cessait de s'intensifier, et il fallait donc revoir la façon dont la CNUCED s'acquittait de son mandat à cet égard. Le Japon s'était pour sa part engagé à stimuler la coopération Asie-Afrique dans le cadre du processus découlant de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

38. Le principe de la prise en charge par les pays en développement et le partenariat avec la communauté internationale étaient essentiels au succès des stratégies de développement et à l'adoption d'une approche «sur mesure» du développement. Cependant, l'octroi d'une marge d'action ne signifiait pas que les pays pouvaient déroger aux obligations qu'ils avaient contractées au niveau international. Vu l'importance que continuaient de revêtir les questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha, la CNUCED devrait réfléchir à la façon dont elle pouvait aider les pays en développement à s'intégrer dans le système commercial multilatéral de l'après-Doha et contribuer à l'initiative «Aide pour le commerce».

39. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a dit que l'examen à mi-parcours se déroulait dans le contexte d'autres réformes cruciales, dont les travaux du groupe de personnalités de la CNUCED et l'examen des mandats préconisé au Sommet mondial de 2005. C'était donc une occasion de parvenir à une concordance de vues sur la vocation de la CNUCED et sur le meilleur moyen d'atteindre son objectif essentiel, consistant à favoriser la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement grâce au commerce.

40. Les États-Unis entendaient examiner les travaux de la CNUCED en fonction de leurs aspects pratiques, de leur utilité et des résultats de l'application des directives découlant du Consensus de São Paulo, et négocier un texte final fondé sur les dispositions du Consensus qui étaient orientées vers l'action. Seuls seraient pris en considération les paragraphes du texte de São Paulo en vertu desquels la CNUCED était expressément chargée d'engager des travaux. Même si certains paragraphes de l'introduction (par exemple le paragraphe 8) pouvaient faire l'objet de débats intéressants, le texte final concerté devait uniquement tenir compte des éléments opérationnels.

41. Un des principaux objectifs de l'examen à mi-parcours était de produire une évaluation consensuelle des travaux de la CNUCED pour fixer des priorités, mais ce processus ne visait pas uniquement à adopter un texte final concerté. Il pouvait aussi contribuer à une meilleure compréhension des questions sur lesquelles les avis des membres continueraient de diverger, concernant notamment la marge d'action.

42. Le représentant du **Bélarus** a mis l'accent sur les besoins spécifiques et les vastes défis auxquels les pays en transition étaient confrontés. La CNUCED, qui restait une organisation clef dans le système des Nations Unies, disposait des compétences et des atouts nécessaires pour contribuer efficacement à l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale.

43. Le représentant a fait l'éloge des travaux entrepris en application des paragraphes 49 à 51 et 56 à 58 du Consensus de São Paulo. Il s'est félicité de l'évaluation approfondie du programme de travail de la CNUCED relatif à la coopération technique et au renforcement des capacités

en vue de l'adhésion à l'OMC, et a encouragé le secrétariat à fournir aux pays en transition un soutien technique accru dans ce domaine, conformément au paragraphe 98 du Consensus de São Paulo.

44. Une attention insuffisante était accordée à l'exécution des mandats découlant du Consensus de São Paulo qui intéressaient les pays en transition, s'agissant par exemple des paragraphes 26 et 53 de ce texte. Le secrétariat de la CNUCED n'avait réalisé aucune étude sur les questions macroéconomiques qui concernaient ces pays et, pour la première fois, en 2005, le *Rapport sur le commerce et le développement* ne comportait aucun chapitre ni paragraphe sur les pays en transition. Huit examens de la politique d'investissement avaient été menés depuis la onzième session de la Conférence, mais aucun ne portait sur un pays en transition, malgré les demandes formulées depuis longtemps par ces pays, y compris celui du représentant. Il faudrait remédier à un tel état de choses dans les deux années à venir.

45. Le représentant de la **Chine** a dit que le texte final de l'examen à mi-parcours devait tracer la voie à suivre, en tenant compte des atouts propres à la CNUCED et en intensifiant ses travaux aux niveaux international, régional et national. L'assistance de la CNUCED contribuait dans une large mesure à accroître la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement dans divers domaines. Les pays en développement rencontraient des difficultés dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et devaient opérer des ajustements, notamment en adoptant des stratégies adaptées à leurs besoins. Il fallait que la communauté internationale déploie des efforts concertés pour établir un ordre économique international équitable et juste et honorer les engagements pris lors des grandes conférences internationales.

46. L'autre secteur prioritaire concernait le renforcement des capacités productives et de la compétitivité. Les pays en développement avaient besoin de politiques macroéconomiques bien coordonnées et de solides politiques industrielles au niveau national, assorties au niveau international d'initiatives correspondantes en matière d'investissement, de transfert de technologie et de responsabilité des entreprises. La CNUCED devait, dans ses travaux de recherche et d'analyse, s'employer à faciliter la coordination et la cohérence des politiques internationales. Elle devait également effectuer des travaux de recherche sur la question de la marge d'action pour en faire mieux connaître les différents aspects.

47. La CNUCED avait aidé les pays en développement à comprendre les objectifs des négociations commerciales multilatérales de Doha, en œuvrant à la formation d'un consensus et en étoffant les capacités de négociation. Complément essentiel de l'OMC, elle devait intensifier encore davantage son assistance technique et ses activités de renforcement des capacités. Ses compétences devaient être pleinement mises à profit dans le cadre de partenariats avec d'autres organisations internationales et la société civile en vue de contribuer à la cohérence et de tirer le meilleur parti possible des efforts de coopération.

48. Le représentant du **Ghana** a jugé crucial que la CNUCED se renouvelle et s'attache à nouveau à faire passer au premier plan les questions de développement. Le rôle propre à la CNUCED consistant à trouver un terrain d'entente entre toutes les parties intervenant sur la scène internationale pour produire de concert des résultats constructifs était d'une importance capitale. Les trois piliers de la CNUCED pouvaient être aussi efficaces les uns que les autres

si tous les pays s'y engageaient pleinement et dans des conditions d'égalité. Le Ghana entendait pour sa part maintenir son engagement et contribuer à l'intégrité de ce processus.

49. Il fallait que, de la réforme de l'ONU, se dégage une CNUCED plus forte et plus efficace, dotée de mandats en bonne et due forme et bénéficiant d'un véritable appui, et qui ne serait pas l'émanation d'un autre organisme de l'ONU. Le vif intérêt que le Ghana portait à l'essor futur de la CNUCED était attesté par le fait qu'il accueillera la douzième session de la Conférence. Le Ghana tenait à ce que la CNUCED devienne un instrument efficace dans l'optique d'un commerce équitable et meilleur, ainsi qu'un moyen plus fiable permettant d'éliminer la pauvreté et de parvenir à une sécurité durable dans le monde.

50. Le représentant du **Brésil** a dit que l'examen à mi-parcours devait tenir compte du rapport à paraître sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que du rapport du groupe de personnalités de la CNUCED. Dans le processus d'examen à mi-parcours, une nette distinction devait être faite entre les mandats et les questions de gestion; la rationalisation de la gestion était une initiative opportune, mais elle ne devait pas avoir pour effet de diluer les fonctions et le mandat de base de la CNUCED.

51. Concernant ses trois piliers, la CNUCED devait poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse des politiques sur les corrélations entre le commerce, le financement, la technologie et le développement, sur les aspects liés au développement des accords internationaux d'investissement et sur les besoins des PMA, des pays sans littoral et des États insulaires en développement. Les résultats de ces travaux devaient être diffusés par le biais des publications phares. Les activités d'assistance technique devaient être déterminées par la demande et permettre d'échanger des pratiques optimales et des données d'expérience, concernant notamment les industries de la création et le commerce lié à la diversité biologique, l'ajustement structurel, la bonne gouvernance, la facilitation du commerce et de l'investissement, les négociations sur des codes de conduite, les négociations sur le SGPC et l'initiative «Aide pour le commerce». Ses activités devaient également contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Il fallait en outre encourager une coopération accrue avec d'autres organes de l'ONU, tels que le PNUD et les organismes régionaux.

52. S'agissant de la notion de marge d'action, évoquée notamment dans le Consensus de São Paulo, il incombait à la CNUCED de suivre une démarche intégrée à l'égard du commerce et du développement, permettant aux pays de trouver un équilibre entre les avantages procurés par les règles internationales et les contraintes dues à la perte d'autonomie. Le rôle de la CNUCED était unique en son genre, dans la mesure où elle envisageait toutes les dimensions du développement d'un point de vue critique et pouvait encourager un débat équitable, utile et indispensable sur cette question.

53. Le représentant des **Tonga** a mis l'accent sur l'importance des objectifs de développement du Millénaire et des objectifs connexes énoncés dans le Consensus de São Paulo. La CNUCED avait un rôle appréciable à jouer en prônant aux niveaux national, régional et international des politiques et des stratégies économiques susceptibles d'étayer une croissance soutenue et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Les paragraphes 33, 34, 84 et 85 du Consensus de São Paulo étaient particulièrement importants: il y était recommandé de déployer des efforts accrus en vue de répondre aux besoins particuliers des PMA et des petits États

insulaires en développement, d'où la nécessité d'intensifier l'assistance accordée dans ce domaine.

54. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par la CNUCED aux niveaux national, régional et international étaient des plus utiles. Des travaux complémentaires d'analyse et de recherche devaient être consacrés aux questions commerciales revêtant un intérêt particulier pour les États insulaires du Pacifique. Ces États, tout comme l'ensemble de la région pacifique, pouvaient par exemple être pris en considération dans l'indicateur du commerce et du développement, les évaluations du développement du secteur des services et les stratégies multilatérales et régionales de libéralisation visant à améliorer la compétitivité des exportations, à attirer l'investissement et à promouvoir le développement économique.

55. Le représentant a souscrit aux efforts entrepris par la CNUCED pour renforcer les capacités institutionnelles, les ressources humaines et les infrastructures dans le domaine du commerce. Les Tonga et la plupart des petits États insulaires du Pacifique souhaitaient que le système commercial multilatéral soit à la fois ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Un tel système devait aussi être équitable, suffisamment souple à l'égard des besoins des petites îles et axé sur le développement pour que les pays insulaires puissent atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

56. Le représentant du **Bangladesh** a dit que l'examen à mi-parcours était d'une importance cruciale pour promouvoir les corrélations entre le commerce et le développement dans le cadre des trois domaines de compétence de la CNUCED. Il fallait aussi aider les PMA à participer activement et concrètement au fonctionnement du système commercial multilatéral. Le Consensus de São Paulo invitait la CNUCED à étudier les causes fondamentales de la marginalisation des PMA dans le commerce international et à chercher des solutions durables permettant à ces pays de mieux s'intégrer dans le système commercial international. Concrètement, il s'agissait donc d'étoffer la Division de la CNUCED chargée des PMA pour lui permettre de s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées en vertu du Consensus de São Paulo, notamment la publication périodique du *Rapport sur les pays les moins avancés*.

57. Le représentant s'est félicité de la participation active de la CNUCED au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, en estimant qu'elle devait s'impliquer encore davantage dans le cadre renforcé en cours d'élaboration. Il attachait également une grande valeur à l'aide technique accordée aux PMA pour renforcer les capacités productives et attirer l'IED, mais a noté que ces activités ne devaient pas privilégier une région aux dépens des PMA d'autres régions. Il était souhaitable que la CNUCED offre aux PMA davantage de programmes d'assistance sur mesure fondés sur leurs besoins de développement.

58. Le représentant de **Vanuatu** a pleinement souscrit à la déclaration faite par le représentant des Tonga. Il a en outre souligné la nécessité de tenir compte des particularités économiques et sociales des petits États insulaires en développement, notamment les PMA de la région pacifique, en évaluant la suite donnée au paragraphe 98 du Consensus de São Paulo qui spécifiait que la CNUCED devrait fournir un soutien technique accru à tous les pays en développement et les pays en transition, en particulier aux PMA, «avant, pendant et après la procédure d'adhésion à l'OMC».



59. La représentante du **Mozambique** a dit que son pays, à l'instar d'autres PMA, était foncièrement attaché à la CNUCED, car les PMA restaient les pays les plus marginalisés, qu'il s'agisse de leur place dans le commerce mondial ou du rôle du commerce en tant que moteur du développement. L'octroi de préférences commerciales et leur utilisation par les PMA étaient un important moyen d'intégration pour ces pays: les travaux de la CNUCED avaient grandement contribué à informer la communauté internationale de la situation concernant l'accès préférentiel des PMA aux marchés. La CNUCED devait à présent venir en aide aux PMA dans la conception de règles d'origine appropriées pour que ces pays puissent commencer à tirer parti des préférences commerciales. Le Mozambique était résolu à œuvrer à une conclusion constructive du Cycle de Doha qui réponde aux attentes des PMA en matière de développement et à celles d'autres pays en développement, ce en quoi la CNUCED pouvait apporter son concours.

39. De nombreuses délégations ont attiré l'attention sur l'apparition d'une nouvelle géographie du commerce international et des relations économiques et sur l'importance du commerce Sud-Sud. La CNUCED a été priée de continuer à jouer son rôle privilégié à l'appui du commerce Sud-Sud, notamment du SGPC et du troisième cycle de négociations, ainsi qu'en faveur de l'intégration et de la coopération régionales et interrégionales.

40. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'elles accordaient aux travaux de la CNUCED sur les préférences commerciales telles que celles relevant du SGP et étaient d'avis que la CNUCED était particulièrement bien placée pour contribuer au suivi, à l'échelle du système des Nations Unies, de l'octroi d'un traitement en franchise de droit et hors contingent aux exportations des PMA.

41. Concernant l'aide pour le commerce, on considérait que cette initiative pouvait jouer un rôle essentiel dans le renforcement des capacités institutionnelles, réglementaires, infrastructurelles et humaines des pays en développement. Les travaux de la CNUCED avaient apporté une contribution importante à la conceptualisation, à la clarification et à la compréhension de différents aspects de l'aide pour le commerce. Il a été souligné que la CNUCED devrait être au cœur de la mise en place et de l'application coordonnées de cette aide.

### **Un partenariat pour le développement**

42. L'importance des partenariats pour le développement international a été réitérée. Il a été souligné que les partenariats multipartites associant la société civile et le secteur privé, ainsi que des États membres et des organisations internationales, aideraient à réaliser les objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs de développement du Millénaire.

43. Il a été pris note des succès enregistrés dans le cadre des partenariats lancés à la onzième session de la Conférence.

44. Concernant le partenariat sur les produits de base, il avait été difficile de traduire les manifestations de soutien en engagements concrets. Ce partenariat revêtait un intérêt particulier par rapport aux autres, celui de réunir des représentants de haut niveau de l'industrie, d'ONG, de gouvernements et d'organisations internationales pour renouveler la réflexion.

45. La contribution du partenariat sur les logiciels libres – dans le cadre du partenariat sur les TIC pour le développement – à la mise en place d’infrastructures essentielles dans le domaine des TIC a été soulignée. Le partenariat sur la formation et le renforcement des capacités a été cité comme un exemple de contribution que la CNUCED pouvait apporter à l’acquisition de connaissances et de compétences par les décideurs des pays en développement.

46. Un certain nombre de questions ont été soulevées au sujet du fonctionnement des partenariats, notamment en matière de suivi et de financement. Il fallait assurer le suivi des partenariats pour évaluer leur impact sur le développement, et les ressources manquaient pour les mettre en œuvre, en particulier le partenariat sur les produits de base, et pour financer la participation de représentants de la société civile de pays en développement aux rencontres organisées par le Conseil du commerce et du développement.

47. Enfin, la question de la constitution d’autres partenariats a été soulevée. Il a été proposé que la CNUCED constitue d’autres partenariats, en particulier dans le cadre du suivi du deuxième Sommet du Sud.

## Chapitre II

### LE POINT DE L'APPLICATION DU CONSENSUS DE SÃO PAULO

(Point 2 de l'ordre du jour)

#### Déclarations liminaires

1. Le **Président** a dit que la tenue de l'examen à mi-parcours avait été demandée au paragraphe 9 du Consensus de São Paulo, où il était stipulé que «les résultats obtenus dans l'application des textes de Bangkok et de São Paulo devraient faire l'objet d'un examen intergouvernemental. Le Conseil du commerce et du développement devra(it) en particulier procéder, en 2006, à un examen à mi-parcours». L'objectif serait non seulement d'examiner l'application du Consensus de São Paulo, mais aussi de prendre en compte les événements marquants et les nouvelles tendances survenus depuis la onzième session de la Conférence et d'indiquer clairement les orientations que la CNUCED devrait suivre dans son travail au cours des deux prochaines années la séparant de la tenue de la douzième session de la Conférence.
2. La vingt-troisième session extraordinaire se diviserait en trois parties: la première consisterait essentiellement à faire le point de l'application du Consensus de São Paulo. Un projet de texte final concerté sur chaque thème subsidiaire et sur le chapeau serait établi juste après le débat tenu sur chacun de ces thèmes et serait distribué le jour même. Au cours des consultations avec les coordonnateurs régionaux, il avait été décidé aussi de manière informelle qu'un texte final concerté serait adopté sur la base des déclarations prononcées, de la documentation établie par le secrétariat et des discussions qui suivraient. Les textes finals concertés seraient adoptés *ad referendum* à la deuxième séance plénière et feraient partie intégrante du rapport sur la première partie de la session.
3. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que depuis sa prise de fonctions, huit mois auparavant, il avait été frappé par le grand intérêt des travaux de la CNUCED et par la quantité d'activités qui avaient produit des résultats utiles. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED portaient sur un grand nombre de questions, allant des incidences de la mondialisation sur le développement économique mondial et régional à la libéralisation du commerce en passant par les déséquilibres financiers. Ces analyses avaient servi aux pays en développement à élaborer des mesures visant spécifiquement à lutter contre ces phénomènes et avaient sensibilisé aux problèmes particuliers de l'Afrique et des PMA. La CNUCED avait aussi aidé les pays en développement à formuler des politiques visant à attirer des IED favorables au développement, en particulier dans les domaines où des relations en amont pouvaient être créées et les faire progresser dans la chaîne de valeur. Elle avait fourni une assistance aux pays en développement dans les négociations commerciales et dans leur processus d'adhésion à l'OMC, dans la gestion de leur dette, dans la facilitation de leurs échanges, dans la diversification de leur économie tributaire de produits de base, dans l'évaluation des coûts d'ajustement à la libéralisation du commerce et dans l'exploitation des nouvelles technologies pour pénétrer de nouveaux marchés. La CNUCED avait aussi examiné des moyens de remédier aux contraintes pesant sur l'offre dans les pays en développement grâce au commerce Sud-Sud et à l'intégration économique. Elle avait aidé ces pays à faire face aux prescriptions sanitaires et environnementales en vigueur sur leurs principaux marchés d'exportation, à élaborer un cadre juridique réprimant les pratiques anticoncurrentielles et à accroître leur participation aux secteurs

nouveaux et dynamiques du commerce. Enfin, le Secrétaire général a souligné combien il importait de s'attaquer aux obstacles non tarifaires et a annoncé la nomination des membres du groupe de personnalités chargé d'étudier cette question.

4. Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, qui était une instance non pas de négociation mais de dialogue, donnait la possibilité à ses membres d'orienter les travaux de la CNUCED et de contribuer à la formation de consensus au niveau le plus élevé. L'efficacité de ce mécanisme dépendait non seulement de sa structure et des modalités de présentation des rapports, mais aussi de la manière dont le secrétariat et les États membres l'aidaient à fonctionner. Les réunions d'experts pouvaient grandement contribuer aux débats des commissions, mais il faudrait s'efforcer d'améliorer la configuration de ces réunions et de veiller à ce que celles-ci traitent de sujets revêtant un intérêt immédiat pour les pays en développement.

5. Les demandes d'assistance technique que les pays en développement présentaient à la CNUCED se multipliaient en raison de l'évolution récente du commerce et du développement aux niveaux multilatéral, bilatéral et régional. INFOSHARE, BioTrade et d'autres programmes nationaux et régionaux étaient cités en exemple à cet égard. Il importait pour une organisation comme la CNUCED, qui était dirigée et financée par ses membres, de s'efforcer de rester en phase avec son temps. Les travaux d'analyse de la CNUCED devraient être plus intimement liés à des actions sur le terrain et toutes les activités de la CNUCED devraient être bien coordonnées et mises en synergie avec celles des autres organisations internationales, ce qui était une préoccupation qui s'inscrivait dans le cadre plus large de la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies (ONU). À ce propos, sur la question de la réforme interne de la CNUCED, des propositions avaient été avancées par le groupe d'étude de la réforme de la gestion, et le rapport du groupe de personnalités constitué l'année dernière serait publié au cours de l'été.

6. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom **du Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que le Consensus de São Paulo était un document important car il réaffirmait le mandat confié à la dixième session de la Conférence et définissait de nouveaux objectifs sous le grand thème d'une «cohérence accrue». La CNUCED demeurait l'organisme des Nations Unies essentiellement chargé du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes relatives à l'investissement, au financement et à la technologie. Dans le cadre de la réforme en cours de l'ONU, l'objectif de la première phase de l'examen à mi-parcours devrait être triple: a) étudier l'application du Consensus de São Paulo; b) définir les domaines où cette application avait failli ou avait pris du retard; et c) trouver les moyens de traiter pleinement toutes les questions abordées dans le Consensus de São Paulo.

7. Le Consensus de São Paulo soulignait la nécessité d'accroître la cohérence et la concordance entre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux à l'appui du développement. Forte de l'universalité de ses membres, de ses compétences et de son expérience en matière de commerce international et de développement, la CNUCED pourrait jouer les premiers rôles dans la promotion d'une cohérence systémique axée sur le développement entre le système des Nations Unies et d'autres instances internationales de gouvernance économique telles que les institutions de Bretton Woods et l'OMC. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine déploraient que le rapport sur l'application du Consensus de São Paulo (TD/B(S-XXIII)/2) ait passé sous silence d'importantes questions intersectorielles qui avaient été mentionnées dans le chapeau du Consensus, telles que la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations internationales, la responsabilité particulière qui incombait à la CNUCED de contribuer à

la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et la réduction de la marge d'action des pays en développement dans le cadre des «règles» régissant les relations économiques internationales. La session en cours devrait aboutir à remédier à ces problèmes afin d'achever au cours des deux prochaines années les travaux confiés dans le Consensus de São Paulo. L'examen à mi-parcours devrait donner des orientations claires au secrétariat de la CNUCED quant à l'importance de continuer à axer tous les travaux de recherche et d'analyse sur le développement, ainsi qu'aux moyens d'assurer un financement suffisant et prévisible de la CNUCED afin de l'aider à remplir le rôle important qui était le sien dans le débat international sur le développement.

8. Les questions qui revêtaient un intérêt particulier pour le Groupe des 77 et la Chine et qui devaient être abordées pendant l'examen à mi-parcours étaient les suivantes: i) progrès accomplis au sujet de la marge d'action; ii) rôle de la CNUCED dans la promotion d'une cohérence systémique visant à faire concorder les engagements internationaux en faveur du développement; iii) coopération de la CNUCED avec d'autres organisations internationales et contribution au suivi des grandes conférences de l'ONU consacrées au développement, notamment le Sommet du Millénaire et le Sommet mondial; iv) transparence et bonne gouvernance des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, notamment participation pleine et entière des pays en développement à la prise de décisions et à l'établissement de normes au niveau mondial; v) impact des politiques macroéconomiques et financières privilégiant la croissance sur le commerce et le développement; vi) utilisation de la capacité d'analyse de la CNUCED pour que des solutions favorables au développement soient trouvées aux problèmes découlant de l'instabilité financière internationale; vii) rôle des flux privés et publics dans le financement du développement et question de la viabilité de l'endettement; viii) impact de l'IED sur les pays d'accueil, en particulier concernant le transfert de technologie et l'innovation; ix) responsabilité sociale des entreprises dans l'optique du développement des pays d'accueil; x) exploitation des retombées bénéfiques du système commercial multilatéral sur le développement grâce au Cycle de Doha et en particulier à l'«aide pour le commerce»; xi) aspects du commerce et de l'environnement relatifs au développement; xii) contribution au développement des droits de propriété intellectuelle et des flexibilités au titre de l'intérêt public prévues dans les ADPIC; xiii) constitution de partenariats dans les domaines des TIC pour le développement, des produits de base, de l'énergie, de l'investissement et du renforcement des capacités; xiv) aspects de la société internationale de l'information relatifs au développement; et xv) formation et renforcement des capacités répondant à la demande et axés sur le développement.

9. Le représentant de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom **du Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que quatre questions essentielles devraient être analysées pendant l'examen à mi-parcours. Premièrement, les résultats de São Paulo devraient être évalués par rapport aux travaux en cours à l'OMC et à la contribution de la CNUCED aux efforts plus larges que déployait l'ONU dans le domaine du développement (tels que la réunion que le Conseil économique et social avait tenue au printemps avec les institutions de Bretton Woods, le suivi des conférences internationales) et à d'autres initiatives particulières touchant aux mandats de la CNUCED. Deuxièmement, en tant qu'organisme des Nations Unies chargé de l'intégration du commerce et du développement et de la promotion de la cohérence systémique en faveur du développement, la CNUCED devrait voir ses travaux renforcés en fonction des trois piliers de son activité, et des moyens devraient être trouvés pour accroître les ressources disponibles. Troisièmement, l'examen à mi-parcours devrait permettre d'évaluer la nécessité de poursuivre les travaux dans

des domaines où des lacunes avaient été identifiées, tels que l'application de la notion de marge d'action. Quatrièmement, les travaux de la CNUCED sur l'optimisation des gains tirés du système commercial international et du Cycle de négociations commerciales de Doha devraient recevoir un rang de priorité élevé. Une attention particulière devrait être accordée au paragraphe 4 du Consensus de São Paulo afin d'aider les PMA à participer de manière notable au système commercial multilatéral. L'expérience de l'Asie avait montré que le commerce international pouvait apporter des gains pour le commerce et le développement, et le système multilatéral devait concilier les effets bénéfiques de la libéralisation du commerce et la participation efficace des pays en développement au commerce mondial et aux processus de négociation commerciale. Les programmes de la CNUCED qui avaient contribué à ce processus portaient notamment sur l'assistance en matière d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés, sur le renforcement des capacités de production et de la compétitivité, ainsi que sur les capacités humaines et institutionnelles.

10. La CNUCED avait mené aussi des travaux utiles dans d'autres domaines tels que les secteurs nouveaux et dynamiques, les bourses de produits de base, l'information sur les produits de base, l'environnement, les négociations commerciales, l'OMC, le règlement des différends, les statistiques commerciales, les simulations et modèles commerciaux, le commerce Sud-Sud, notamment le SGPC, le droit de la concurrence et le nouvel environnement commercial découlant de l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements. Sur toutes ces questions, les activités menées au niveau national méritaient d'être soutenues.

11. L'examen annuel, par le Conseil, des négociations postérieures à Doha et de l'assistance technique avait aidé les pays à étudier différentes options et leurs incidences sur le développement, ce qui avait renforcé leur capacité de négociation dans les domaines de l'agriculture, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, des services ainsi que du traitement spécial et différencié. Les travaux de la CNUCED relatifs à l'évaluation des services menés au sein des commissions et des réunions d'experts avaient aidé les pays en développement à élaborer un cadre directif et des stratégies dans ce secteur, et les activités relatives au mode 4 qui portaient sur les services professionnels, la distribution, l'assurance et les services utilisant les TI étaient particulièrement pertinentes. Les connaissances spécialisées de la CNUCED devraient être utilisées dans le cadre de l'initiative «Aide pour le commerce», des négociations sur la facilitation du commerce en cours à l'OMC et des initiatives Sud-Sud.

12. Trois questions présentaient un intérêt pour l'Asie, à savoir: i) le renforcement du mandat de la CNUCED concernant la marge d'action; ii) les politiques macroéconomiques ayant trait aux pressions exercées sur les pays pour qu'ils adoptent des politiques de taux de change flexibles; iii) l'allègement de la dette des pays lourdement endettés qui n'étaient pas des pays pauvres très endettés (PPTE). Sur cette dernière question, la CNUCED devrait poursuivre ses travaux novateurs en examinant, par exemple, de nouveaux mécanismes tels que l'échange de dettes contre une contribution aux objectifs de développement du Millénaire.

13. Le représentant du **Honduras**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que l'examen à mi-parcours permettait de renforcer la coopération technique de la CNUCED en Amérique latine. Les programmes de la CNUCED concernant l'initiative BioTrade et les biocarburants revêtaient une importance particulière pour la région et devaient être consolidés par des ressources humaines et financières. Le transfert de technologie,

l'investissement, la concurrence et le renforcement des capacités par des programmes tels que ceux relatifs à l'Institut virtuel et à TrainForTrade étaient tout aussi importants.

14. La marge d'action et la cohérence des activités relatives au développement étaient les principaux enjeux auxquels devaient faire face les décideurs des pays en développement et avaient été au cœur des discussions menées lors de la onzième session de la Conférence. Les stratégies de développement qui tenaient compte des particularités des pays en développement devraient donc continuer à guider les travaux de recherche de la CNUCED. Celle-ci pourrait analyser la compatibilité des règles et règlements internationaux avec les politiques nationales de développement, ainsi que son impact sur la croissance et la stabilité, afin de trouver des solutions multilatérales aux déséquilibres qui compliquaient la tâche des décideurs des pays en développement. Ces pays tireraient aussi parti des travaux fondamentaux de la CNUCED sur les questions macroéconomiques et financières, des activités conjuguées d'analyse et d'assistance technique sur la viabilité de l'endettement et des travaux relatifs à l'IED. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED étaient donc irremplaçables dans le système des Nations Unies. Ils servaient à définir des mécanismes et à aider à les appliquer pour dégager un consensus entre les pays et les organisations internationales. Ce consensus devrait être dûment pris en compte dans les négociations et dans les instruments du système commercial multilatéral.

15. Depuis l'adoption du Consensus de São Paulo, la CNUCED avait accompli de gros progrès dans la conception et l'analyse d'outils de coopération technique, mais elle devait déployer davantage d'efforts dans les domaines de l'interdépendance, de la cohérence, des stratégies de développement, de la dette et du financement. La CNUCED avait un mandat clair à cet égard et sa mission ne devrait pas être ébranlée par la réforme de la gestion, mais plutôt renforcée car elle constituait le seul organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement ainsi que des questions connexes relatives au financement, à l'investissement, à la technologie et au développement durable. Les activités propres à la CNUCED devraient être préservées et leur cohérence avec celles que les autres organismes des Nations Unies menaient dans le domaine du développement devrait être assurée.

16. Le représentant de l'**Algérie**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a souligné que l'examen à mi-parcours devrait favoriser l'adaptation et le renouvellement permanents de la CNUCED dans le contexte général des réformes de l'ONU. Le développement devrait être au cœur du processus de réforme et le mandat de la CNUCED devrait être confirmé et renforcé. Comme le protectionnisme des pays du Nord menaçait de compromettre les chances que la mondialisation pouvait offrir aux pays en développement, le représentant a préconisé une meilleure intégration des conditions nécessaires au développement dans les instruments de coopération internationale et l'octroi d'une plus grande marge d'action dans les politiques nationales de développement pour ce qui était du respect des engagements internationaux. La question de l'accès effectif aux marchés était tout aussi importante, sans quoi le potentiel d'intégration de la mondialisation ne pourrait se concrétiser.

17. Parmi les problèmes particuliers que rencontrait l'Afrique figuraient la persistance d'obstacles tarifaires et non tarifaires, l'absence de diversification des activités économiques, la dépendance constante à l'égard des exportations de produits de base traditionnels et la dette. Sur cette dernière question, le représentant a préconisé un renforcement et une simplification des processus d'allègement de la dette. La CNUCED avait un rôle important à jouer en aidant les pays à optimiser l'impact bénéfique de l'IED sur leur développement et, à cet égard, il a souligné

la nécessité de tenir compte des contributions des sociétés transnationales au développement, notamment dans le domaine du transfert de technologie. Il a aussi invité le secrétariat à poursuivre ses recherches et analyses visant à accroître la cohérence des activités de promotion de l'investissement.

60. Grâce aux activités d'assistance technique de la CNUCED, les PMA avaient, individuellement et collectivement, approfondi des questions clefs dans les négociations commerciales multilatérales. La représentante a jugé souhaitable que la CNUCED continue d'apporter son appui dans les négociations de l'après-Hong Kong, et elle a mis l'accent sur l'utilité du soutien fourni dans les procédures d'adhésion de plusieurs PMA à l'OMC. Son pays avait besoin de l'assistance de la CNUCED, non seulement pour que les préoccupations des PMA soient prises en compte dans le dialogue international sur le développement, mais également en vue de renforcer au niveau national la capacité de tirer parti des nouvelles perspectives commerciales. Le programme de la CNUCED relatif au commerce et aux produits de base devait bénéficier d'un appui accru des donateurs pour aider les PMA à mettre en place des capacités de production, à devenir plus compétitifs, à s'adapter aux normes appliquées sur les marchés d'exportation en matière de qualité, de santé et de sécurité, et à faire face aux coûts de l'ajustement découlant des réformes commerciales. La relance des travaux de la CNUCED sur les obstacles non tarifaires était à cet égard primordiale. Ses travaux concernant l'évaluation des services commerciaux avaient été particulièrement utiles dans l'optique d'un renforcement de la participation des PMA au commerce mondial des services et aux négociations dans ce domaine.

61. Enfin, la représentante a fait état de l'importance considérable des activités de la CNUCED relatives aux produits de base. La CNUCED devait continuer d'élaborer de nouvelles approches novatrices à l'égard des problèmes se posant dans ce secteur.

62. Le représentant des **Îles Salomon** a dit que l'instauration d'un monde juste et équitable passait par la reconnaissance de la situation particulière des petits États insulaires en développement. Le développement durable ne pouvait être atteint sans une véritable intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Son pays saluait les travaux de la CNUCED sur le secteur de la noix de coco, qui jouait un rôle essentiel dans la subsistance de la population locale. Il se félicitait aussi des conseils techniques que la délégation du Forum des îles du Pacifique avait reçus de la part de la CNUCED sur les négociations commerciales de Doha et les produits de base. Il jugeait important le projet d'étude sur le coût du respect des prescriptions en matière de sécurité agroalimentaire et de normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans les PMA du Pacifique.

63. Le représentant de la **République dominicaine** a dit que son pays était particulièrement intéressé par les travaux de la CNUCED sur la viabilité de l'endettement, qui établissaient un lien entre la dette et le commerce, l'investissement et la gestion macroéconomique. Cette approche de la dette jouait un rôle fondamental dans les stratégies de développement des pays en développement et devrait être poursuivie. Malgré les nombreux et profonds changements qui étaient survenus dans l'économie mondiale depuis 1964, les raisons qui avaient conduit à la création de la CNUCED restaient valables. Depuis sa création, celle-ci avait obtenu de grands succès et la documentation établie par le secrétariat pour l'examen à mi-parcours témoignait de la richesse et de l'intérêt des activités menées. Le processus de réforme de l'ONU et l'examen



à mi-parcours devraient permettre de recenser les points forts et les points faibles de la CNUCED afin de réorienter et de renforcer son mandat dans ses trois grands domaines d'activité.

### Séances informelles

64. Le Conseil a poursuivi ses délibérations dans un cadre informel.

### Déclarations de clôture

65. Le **Président** a jugé regrettable qu'un texte final concerté n'ait pu être adopté. Le rapport sur la première partie de la session ne comprendrait donc que le résumé du Président et les résumés des déclarations officielles.

66. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a noté que son groupe avait été très souple concernant les modalités de l'examen à mi-parcours, étant entendu que tous les pays feraient de leur mieux pour qu'un texte final concerté soit adopté sur chaque partie de l'examen. Il n'était certainement pas exagéré de demander que ce texte évoque de manière fidèle toutes les questions qui avaient été débattues. Une seule délégation avait soulevé des problèmes concernant le projet de texte final concerté et le Groupe des 77 avait fait de son mieux pour répondre aux préoccupations de cette délégation, malgré le document des plus surprenants dont il avait pris connaissance ce jour-là. Le Groupe des 77 était profondément inquiet de voir se répéter la même situation que lors de la dernière session de la Commission sur le commerce. Il avait voulu préserver le projet de texte final concerté afin de pouvoir le réexaminer en septembre, mais comme cela nécessitait un vote, il avait décidé de ne pas avoir recours à une mesure aussi extrême, même s'il se sentait blessé. Il pouvait se passer d'un texte final sur la session en cours, mais il continuerait d'examiner les questions figurant dans le chapeau du Consensus de São Paulo, qui étaient importantes.

67. Le représentant de la **Palestine** a dit qu'il ne comprenait pas pourquoi une délégation s'était opposée à ce que le projet de texte final concerté préconise la poursuite et l'intensification de l'assistance au peuple palestinien. L'Assemblée générale ayant demandé d'accroître cette aide, le représentant jugeait une telle contradiction déroutante. Les délégations présentes représentaient les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et ne devraient pas être malmenées par une délégation. Le représentant espérait que les États-Unis reverraient leur position.

68. Le représentant de l'**Autriche**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a dit que l'absence de consensus était regrettable, mais qu'il serait possible de revenir dans le droit chemin, comme par le passé. Néanmoins, la CNUCED devait améliorer ses méthodes de travail et toutes les parties devaient en tirer des enseignements. La première partie de l'examen à mi-parcours n'avait pas été un échec. Le Conseil avait passé en revue l'application du Consensus de São Paulo et avait examiné de nombreuses questions; le Consensus de São Paulo restait pleinement valable et ainsi le secrétariat, qui disposait d'un mandat, poursuivrait ses travaux. Le projet de texte final concerté proposé par le Président avait constitué une bonne base pour les discussions, et un consensus aurait pu être trouvé. L'Union européenne avait fait preuve de souplesse pendant l'ensemble du processus.

69. Le représentant du **Brésil** était attristé à l'idée de rendre compte de l'absence de résultat à son gouvernement, son pays ayant accueilli la onzième session de la Conférence. Il espérait que l'esprit de São Paulo prévaudrait et que la suite de l'examen à mi-parcours permettrait de remettre le processus sur la bonne voie.

70. Le représentant des **Philippines** a rappelé le fort ressentiment qui animait le Groupe des 77 et la Chine au sujet de la série d'événements qui avait abouti à l'absence de consensus, en dépit de la bonne foi dont le Groupe avait fait preuve et des grands efforts qu'il avait consentis. Il s'est dit surpris que l'on puisse avoir une interprétation positive de ces événements et estimait que le seul motif d'optimisme était que le Groupe des 77 et la Chine n'avaient pas cédé à la tentation de demander un vote. Le dernier matin de la première partie de l'examen à mi-parcours, le Groupe avait pris note de la déclaration d'une délégation à New York qui menaçait l'existence de la CNUCED et qui avait peut-être influé de manière préjudiciable sur les discussions, mais les pays en développement continueraient de défendre l'organisation. Compte tenu des événements, il serait peut-être amené à revoir son approche des prochaines étapes de l'examen à mi-parcours.

71. Le représentant du **Japon** partageait la déception du Groupe des 77 quant à l'absence de consensus, mais il y avait plusieurs raisons à cela et il n'était pas constructif de mettre à l'index une délégation. Pour obtenir un consensus, il fallait que les deux camps fassent des concessions; l'échec était donc collectif. Les pays devraient commencer à réfléchir à la manière de reprendre les travaux de manière constructive dans l'espoir que la réunion de juin se déroule dans un bon état d'esprit.

72. La représentante de la **Chine** a dit que son pays souscrivait à la déclaration que le représentant du Pakistan avait prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'absence de consensus était fortement regrettable. Elle espérait que les délégations s'emploieraient à dégager un consensus en juin et en septembre.

73. Le représentant de l'**Algérie**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a confié la déception de son groupe. Celui-ci avait fait tout son possible pour obtenir un bon résultat et n'avait pas été très exigeant. Il continuerait de défendre ses intérêts légitimes. Le représentant espérait que l'état d'esprit serait différent à la prochaine réunion.

74. Le représentant de l'**Égypte** a dit que ce n'était pas la teneur du Consensus de São Paulo qui avait changé, mais la méthode de travail. Il espérait que la situation ne serait pas mal interprétée – les pays exerceraient pleinement leur marge d'action. Il appartenait à chaque pays de décider s'il souhaitait que le consensus soit l'élément moteur de l'organisation ou s'il voulait que la force prévale. Des tabous avaient été levés ailleurs et cela pouvait aussi être le cas à la CNUCED. Il était erroné de penser que la CNUCED et l'ONU pouvaient être changées sans l'accord des pays en développement. Ces pays avaient besoin de l'ONU, mais ils avaient besoin d'une organisation qui défende l'intérêt commun et non des intérêts égoïstes.

75. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que les pays en développement avaient participé à l'examen à mi-parcours en toute bonne foi, mais que l'autre camp n'avait pas été disposé à trouver un accord. Des parties s'étaient évertuées à fixer des conditions préalables à la poursuite du processus, et le message envoyé ce matin-là était que les attentes des pays en développement ne seraient pas satisfaites. L'absence de consensus influencerait sur les travaux

du Conseil, mais le Groupe des 77 n'abandonnerait pas et s'efforcerait de préserver une CNUCED forte au service du développement.

76. Le représentant du **Honduras**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que son groupe était attristé et déçu par l'absence de texte final. Il avait fait de son mieux et se demandait comment l'examen allait se dérouler en juin.

77. La représentante de l'**Inde**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a dit que son groupe attachait une grande importance à tous les travaux de la CNUCED et à l'examen à mi-parcours. Elle avait espéré que l'examen serait consensuel, mais aucun consensus n'avait été trouvé. Elle formait le vœu que les pays œuvreraient de concert pendant le reste de l'examen à mi-parcours afin de restaurer la confiance perdue.

78. Le représentant du **Maroc** a dit que sa délégation était mécontente et partageait la déception des autres pays, non seulement quant à l'absence de texte final, mais aussi au sujet des événements qui l'avaient précédé. Son pays attachait de l'importance à la CNUCED, dont les travaux étaient utiles, mais n'était pas optimiste quant à l'avenir. Le Groupe des 77 avait été disposé à faire des concessions, mais il avait été déçu.

79. Le représentant du **Zimbabwe** a appelé les partenaires de développement à donner aux pays en développement la chance de conduire le processus de développement. Les pays en développement étaient constamment encouragés à prendre les choses en main, mais on leur demandait ensuite de faire ce qu'on leur disait. Une telle attitude ruinait les efforts d'intégration et était exaspérante. Les partenaires de développement devraient être sincères.

80. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a dit que toutes les délégations se souciaient de la CNUCED, mais que leurs vues divergeaient. L'absence de texte final ne voulait pas dire que la formation de consensus avait échoué; la formation de consensus était un processus. La délégation des États-Unis s'efforcerait de tirer des enseignements constructifs de ce qui était arrivé et d'aller de l'avant. Elle ne blâmerait ni ne dénigrerait personne.

81. Le **Président** a dit que beaucoup avait été fait lors de la première partie de la session, mais que, l'examen à mi-parcours étant un exercice vital, il était donc profondément regrettable qu'aucun accord n'ait été trouvé. Les délégations devaient s'efforcer de comprendre les préoccupations des autres non seulement à titre d'information, mais aussi pour dégager un consensus. Le Président regrettait profondément que les représentants n'aient pas réussi à démontrer l'esprit de conciliation nécessaire à l'obtention d'un consensus. Il était préoccupé par l'examen à mi-parcours, non pas parce qu'il était pessimiste mais parce qu'il était réaliste, et il importait de faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas. Il y avait eu des signes positifs: le secrétariat avait fourni une mine d'informations, avait répondu aux questions, et l'importance de la CNUCED était davantage reconnue. Le Président espérait que toutes les délégations réfléchiraient et souscriraient à nouveau à l'examen à mi-parcours en vue de faire aboutir ce processus.

### Chapitre III

#### QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

##### Ouverture de la session

82. La session extraordinaire a été ouverte par M. Ransford A. Smith (Jamaïque), Président du Conseil.

##### Adoption de l'ordre du jour

83. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B(S-XXIII)/1.

##### Bureau

84. Le Bureau du Conseil, élu à la cinquante-deuxième session, était composé comme suit:

Président:	M. Ransford A. Smith	(Jamaïque)
Vice-Présidents:	M. Juan Antonio March	(Espagne)
	M. Wegger Christian Strømmen	(Norvège)
	M. Juan Antonio Fernández Palacios	(Cuba)
	M <sup>me</sup> Brigitta Maria Siefker-Eberle	(Allemagne)
	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M <sup>me</sup> Melissa Kehoe	(États-Unis)
	M. Sameh Shoukry	(Égypte)
	M. Kwame Bawuah-Edusei	(Ghana)
	M. Gyan Chandra Acharya	(Népal)
	M. Musa Burayzat	(Jordanie)
Rapporteur:	M. Levan Lomidze	(Géorgie)

##### Adoption du rapport du Conseil

85. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté le projet de rapport sur la première partie de sa vingt-troisième session extraordinaire (TD/B(S-XXIII)/L.1).

## Annexe I

### ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Le point de l'application du Consensus de São Paulo.
3. Renforcement des trois piliers de la CNUCED<sup>1</sup>:
  - a) Formation de consensus;
  - b) Recherche et analyse;
  - c) Coopération technique.
4. Débat d'orientation de haut niveau et action à mener<sup>2</sup>.
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
  - Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Conseil.

---

<sup>1</sup> Point à examiner à la deuxième partie de la session en juin 2006.

<sup>2</sup> Point à examiner à la troisième partie de la session en septembre 2006.

## Annexe II

### PARTICIPATION\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session:

Afghanistan	Ghana
Afrique du Sud	Grèce
Albanie	Guinée
Algérie	Honduras
Allemagne	Hongrie
Angola	Inde
Arabie saoudite	Indonésie
Argentine	Iran (République islamique d')
Autriche	Iraq
Azerbaïdjan	Israël
Bangladesh	Italie
Bélarus	Jamahiriya arabe libyenne
Belgique	Jamaïque
Bhoutan	Japon
Botswana	Jordanie
Brésil	Kenya
Bulgarie	Liban
Burkina Faso	Lituanie
Canada	Luxembourg
Chine	Madagascar
Côte d'Ivoire	Malaisie
Cuba	Malte
Égypte	Maroc
El Salvador	Maurice
Équateur	Mauritanie
Espagne	Mexique
Estonie	Mozambique
États-Unis d'Amérique	Myanmar
Ex-République yougoslave de Macédoine	Népal
Fédération de Russie	Nigéria
Finlande	Norvège
France	Oman

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B(S-XXIII)/INF.1.

Ouganda	Serbie-et-Monténégro
Pakistan	Slovaquie
Pays-Bas	Slovénie
Pérou	Soudan
Philippines	Sri Lanka
Pologne	Suisse
Qatar	Tchad
République arabe syrienne	Thaïlande
République de Corée	Tunisie
République démocratique du Congo	Turquie
République dominicaine	Ukraine
République populaire démocratique de Corée	Uruguay Colombie
République tchèque	Venezuela
République-Unie de Tanzanie	Viet Nam
Roumanie	Yémen
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Zambie
	Zimbabwe

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, non membres du Conseil, étaient représentés en qualité d'observateurs:

Bosnie-Herzégovine	Swaziland
Îles Salomon	Tonga
Saint-Siège	Vanuatu

3. L'observateur de la Palestine était représenté à la session.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Agence de coopération et d'information pour le commerce international  
Centre Sud  
Communauté européenne  
Groupe d'étude internationale sur le jute  
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Ligue des États arabes  
Organisation internationale de la francophonie  
Union africaine.

5. L'organisme des Nations Unies ci-après était représenté à la session:
  - Commission économique pour l'Afrique.
6. L'institution spécialisée des Nations Unies ci-après était représentée à la session:
  - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.
7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

*Catégorie générale*

- Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises
- Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine
- Global Traders Conference

*Catégorie spéciale*

- Institut international de l'océan.

-----